Administration communale
UCCLE
Service Urbanisme
Place Jean Vander Elst, 29
B – 1180 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : U10/F°886
N/Réf : AVL/KD/UCL-2.280/s.493
Annexe : 1 dossier

Madame, Monsieur,

Objet : UCCLE. Rue de Verrewinkel, 298.
Transformation et surhausse partielle d'une villa.

En réponse à votre lettre du 20 décembre 2010, en référence, reçue le 4 janvier 2011, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 19 janvier 2011, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

L'immeuble se situe dans la zone de protection du parc de la Sauvagère (AG 26/06/97), en face du nouveau cimetière d'Uccle et à proximité du site naturel classé du Kauwberg.
Il s'agit d'une villa à 3 façades qui comprend une partie basse en annexe à front de rue. La maison fait corps avec le n°296 dont la volumétrie d'ensemble est plutôt disparate.

La demande vise à rehausser d'un étage l'annexe de la villa pour y ajouter une chambre supplémentaire (avec salle de bain), à rénover les équipements techniques et à améliorer la performance énergétique du bâtiment.
L'extension de l'annexe existante serait alignée sur le volume de gauche pour unifier la volumétrie générale. La façade ainsi modifiée serait traitée dans un esprit pseudo-cottage à faux colombage.

La CRMS n'émet pas d'objection sur le projet qui aurait peu d'impact sur les sites classés de la Sauvagère et du Kauwberg.
La réussite du projet dépendra toutefois du soin avec lequel les travaux seront réalisés et de la qualité des matériaux mis en oeuvre – sous peine d'aboutir à un aspect "kitsch". Pour cette raison, la CRMS demande à la Commune d'être attentive à cette question et de veiller notamment à ce que les huisseries soient réalisées dans une essence de bois correcte (pas de méranti).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

A. de SAN
Présidente f.f.

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S.; A.A.T.L. – D.U.